

N/REF : 30/04/2025 16H55 C:000053 I:80225
V/REF : AC/C20022
V/Email reçu le Mercredi 30/04/2025 à 16H55

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. EBE
IMMEUBLE : EMILE BERNARD -EBE
1 a 19, RUE EMILE BERNARD
.
35700 RENNES

Rennes, le 22 Mai 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : ALLEE 9 BERNARD - SOUS SOL
MOTIF : FUITE AVEC EAU SALE AU SOL.
Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 07/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
RECHERCHE DE FUITE EN SOUS SOL
CONSTAT : AUCUNE FUITE CONSTATÉE
APPEL GESTIONNAIRE : ERREUR DE LOCALISATION, FUITE AU NIVEAU DU 1ER ET
NOTRE ENTREPRISE EST DÉJÀ MANDATÉE POUR SOLUTIONNER CETTE FUITE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : NR AB Email envoyé le 19/05/25 à 09H43 Mme AS DARIY
BB AB Email envoyé le 18/05/25 à 13H56 Mme AS DARIY
MG LCOMPTER Email envoyé le 13/05/25 à 12H24 Mme AS DARIY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritiques (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	PBL013-Ff RFE simple EF-EC/Chauf.=<2h PC	1	100,00		100,00
	TOTAL H.T.				100,00
	T.V.A. a 10,00%				10,00
	TOTAL T.T.C.En EURO				<u>110,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.